

CRIIRAD

Commission de Recherche et
d'Information Indépendantes
sur la Radioactivité

Date de lancement : 14 février 2002

Date de renvoi : au plus tôt et dans
tous les cas avant le 30 juin 2002

PETITION CRIIRAD

Notre protection contre les dangers de la radioactivité
ne doit pas dépendre des ministères de l'Industrie et de la Défense

Tous les grands scandales sanitaires de la fin du XX^{ème} siècle (amiante, sang contaminé, farines animales,...) ont montré ce qui advient lorsque les intérêts économiques et financiers passent avant la préservation de la santé des personnes. Il est temps que les autorités françaises en tirent toutes les leçons. Le prix que doivent payer les victimes est suffisamment élevé.

**Je refuse que le ministère de l'INDUSTRIE
dispose désormais d'une tutelle, même partielle, sur la radioprotection.**

**Je refuse qu'il puisse intervenir sur l'évaluation des risques
que génèrent les activités qu'il est chargé de promouvoir.**

**Je refuse que l'institut d'expertise publique puisse avoir pour clients
les exploitants du nucléaire, voire même les industriels de l'armement.**

**Je refuse qu'il soit placé sous la tutelle principale des ministères
de l'INDUSTRIE et de la DEFENSE.**

**Je demande que la protection sanitaire de la population contre les dangers
des rayonnements ionisants soit placée sous la responsabilité du ministère de la SANTE,
conjointement avec le ministère du TRAVAIL pour le contrôle de l'exposition professionnelle,
et avec le ministère de l'ENVIRONNEMENT pour le contrôle des pollutions.**

**Ceci implique l'abrogation des décrets créant la Direction Générale de la Sûreté Nucléaire et de la
Radioprotection (DGSNR) et de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN).**

**Je demande l'organisation d'un grand débat national et des engagements précis sur la consultation des
citoyens français dès lors que les décisions impliquent leur protection contre les dangers des
rayonnements ionisants, en situation normale comme accidentelle.**

Nom de la personne et/ou de l'association	Adresse	Profession	Signature

Pétition à renvoyer à la CRIIRAD – 471 av. V. Hugo 26000 Valence

Tél. 04 75 41 82 50 – Fax : 04 75 81 26 48 – E-mail : contact@criirad.com – site internet : www.criirad.com

et si possible au Premier ministre, Hotel Matignon – 57 rue de Varennes – 75007 Paris
(ou par télécopie : 01 45 44 15 72, ou par méil : premier-ministre@premier-ministre.gouv.fr)

PETITION CRIIRAD

Notre protection contre les dangers de la radioactivité ne doit pas dépendre des ministères de l'Industrie et de la Défense

- Je refuse que le ministère de l'INDUSTRIE dispose désormais d'une tutelle, même partielle, sur la radioprotection.
- Je refuse qu'il puisse intervenir sur l'évaluation des risques que génèrent les activités qu'il est chargé de promouvoir.
- Je refuse que l'institut d'expertise publique puisse avoir pour clients les exploitants du nucléaire, voire même les industriels de l'armement.
- Je refuse qu'il soit placé sous la tutelle principale des ministères de l'INDUSTRIE et de la DEFENSE.

Je demande que la protection sanitaire de la population contre les dangers des rayonnements ionisants soit placée sous la responsabilité du ministère de la SANTE, conjointement avec le ministère du TRAVAIL pour le contrôle de l'exposition professionnelle, et avec le ministère de l'ENVIRONNEMENT pour le contrôle des pollutions.

Ceci implique l'abrogation des décrets créant la Direction Générale de la Sûreté Nucléaire et de la Radioprotection (DGSNR) et de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN).

Je demande l'organisation d'un grand débat national et des engagements précis sur la consultation des citoyens français dès lors que les décisions impliquent leur protection contre les dangers des rayonnements ionisants, en situation normale comme accidentelle.

Nom de la personne et/ou de l'association	Adresse	Profession	Signature

**Pétition à renvoyer à la CRIIRAD – 471 av. V. Hugo 26000 Valence
au plus tôt et dans tous les cas avant le 30 juin 2002**

et si possible au Premier ministre, Hotel Matignon – 57 rue de Varennes – 75007 Paris
(ou par télécopie : 01 45 44 15 72, ou par mél : premier-ministre@premier-ministre.gouv.fr)